



LACIM

Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde
Association loi 1901. Reconnue d'utilité publique
Téléphone (00223) 21820094 / Fax : (00223) 21820094
Rue 504 porte 479 BP : 178 Aljanabandia-Gao
Email : lacimongdgao@gmail.com

VISITE DE VILLAGE DE : DAOGA

Région de : Gao
Cercle de : Gao
Commune de : Gabero
Jumelé avec : PARIS

Depuis : 2004
Du : 16 – 04 -2014

Présent à la réunion : Hommes :
Femmes :

Présent LACIM : Ismaril

Niveau de relation :Lettres envoyés : 2
Durée de visite :Arrivée :

Lettres reçus : 2
Départ :

Commentaires

Suite à la multiplication des appels en provenance du village dans le seul but de trouver une eau potable digne de son nom, des prestataires locaux ont été contactés à fin d'établir un devis fiable pouvant permettre aux amis français de réagir face à ce cri de cœur. Ainsi, deux devis ont été soumis dont l'un pour la réhabilitation du puits déjà existant et l'autre pour la réalisation d'un nouveau puits. Pour le second cas, le coût étant excessif à cause de l'inexistence des équipements nécessaires et d'une véritable main d'œuvre qualifiée car le tout devrait venir de Bamako ou ailleurs. Il y a donc lieu d'opter pour la réhabilitation du puits.

Alors avant tout accord de financement, une rencontre a eu lieu autour du directeur de l'hydraulique pour échanger sur la faisabilité de l'action en présence du président du comité de jumelage, de l'entrepreneur et moi-même. Ainsi, le technicien de l'hydraulique après avoir cerné et compris tous les aspects du puits, déconseille purement et simplement la réhabilitation à l'heure actuelle de ce puits pour deux raisons principales :

Primo c'est un puits citerne dont la colonne d'eau est plus de 10 m de profondeur et alimenter par un forage, secundo aucun entrepreneur ne peut vider le puits pour curer ou remplacer les buses de captage faute d'équipement nécessaire à l'heure actuelle, d'où l'obligation d'ajourner ce projet à défaut de réaliser un nouveau puits.

En abandonnant donc provisoirement ce projet, l'idée d'une banque de céréales à fait l'objet de l'unanimité du village dont le devis est cours de traitement.